



République Française

Département des Landes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

L'an deux-mil vingt-trois, le deux mars à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23
Date de convocation : 24 février 2023		

<b>Présents</b>	ATHANASE Pierre, BERNARDI Jessica, BERTHOMÉ Mathieu, CAPLANNE Séverine, DELPUECH Karine, DUCAMP Séverine, DULUCQ David, GARAT Damien, GAYSSOT Cyril, GRANDJEAN Anita, GROCCQ Eric, ILLI Dominique, LABEYRIE Bertrand, LAMACHE Alexandre, LASSERRE Elisabeth, LESTAGE Michel, LUC Evelyne, NIAnt Sandrine, PESQUE Christelle, SARRAUTE Franck
<b>Absent</b>	
<b>Absents représentés</b>	M. FORGUES Jean-Claude a donné procuration à M. Mathieu DIRIBERRY Mme MENSAN Patricia a donné procuration à M. Pierre ATHANASE
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme DELPUECH Karine

**N° 2023B-31DE : FINANCES –plan de financement de l'opération de réhabilitation partielle et de sécurisation du complexe sportif – Demande subvention DETR**

**RAPPORT**

**Rapporteur : Mathieu DIRIBERRY**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation partielle et sécurisation du complexe sportif. Ces travaux prévoient :

1. Réfection de notre mur à gauche : ragréage et peinture surface de jeu, mise aux normes éclairage, mise en place d'un panneau d'affichage.
2. Fermeture du complexe sportif
3. Sécurisation des mobilités douces aux abords du complexe et création de stationnement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Coût prévisionnel travaux	342 545.00 €	DETR	40.00 %	137 017.00 €
		Fonds libres	60.00 %	205 528.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>342 545.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>342 545.00 €</b>

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de réaliser les travaux et de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la cadre de la DETR pour un montant de 137 017.00 € :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2023 et à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

**La délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché/Publié le 07/03/2023

ID : 040-214002610-20230302-2023B\_31DE-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.**

**Pour copie conforme,  
Saint Geours de Maremne,**

**Le 02 mars 2023,**

**Le Maire,**

**Mathieu DIRIBERRY**

